

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 380/6 L portant autorisation de virements de crédits du budget du Service local, exercice 1966

n° 380/6 L

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication  
30 mai 1967Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1967Date du numéro  
1 juillet 1967

### VISAS

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française de sSomalis

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'Outre-Mer et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété : Vu l'arrêté n° 25 du 10 janvier 1966 rendant exécutoire la délibération n° 250/6e L du 23 décembre 1965 de l'Assemblée Territoriale portant adoption 'du budget du service local pour l'exercice 1966

Sur proposition. du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 26 mai 1967 : À adopté dans Sa séance du 30 mai 1967 la délibération dont la teneur suit

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont autorisés au budget du Service local pour l'exercice 1966 les virements de crédits de chapitres à chapitres ci-après : Des chapitres : 12. «Ministère de l'Enseignement»..... 22.100.000 14. «Ministère des Affaires intérieures »..... 10.000.000 TOTAL..... 32.100.000 Aux chapitres : 9. « Dépenses communes >»: Matériel. 2 29000000 11. « Ministère de la Santé publique », Matériel. .... 300.000 15. < Ministère des Affaires intérieures », es 6.000.600 17. « Services de Sécurité », Matériel.....:....., 1.400.000 19. «Ministère de la Fonction publique», Matériel.. 100.000 21. « Ministère de la Production», Matériel. .... 1.000.000 25. Centimes additionnels, Chambre de Commerce.. 1.000.000 96: Subventions cotidiales à 0 0 0 © 00000 TOTAL. .... 82.100.000

**Pour le Président de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, en mission: MOHAMED BOURHAN ABDALLAH. Le Secrétaire de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, MOHAMED ALI CHIRDON.**